

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)  
Date d'émission: 07/21/2015  
Date de révision: 10/29/2015

Version: 1.1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
1201 Pratt Boulevard  
Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
Phone: (847) 956-7600  
Fax: (847) 956-9885  
E-mail: customer\_service@laco.com



### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US

Étiquetage non applicable

### 2.3. Autres dangers

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

1.1 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

1.1 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

1.17 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
aluminium en poudre (pyrophorique)	(n° CAS) 7429-90-5	12.15 – 16.2 : Aluminum 19.56 – 26.08 : Silver	Pyr. Sol. 1, H250 Water-react. 2, H261
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	2.25 : 16 Black 0.91 – 1.42 : Black 0.24 : Gray	Carc. 2, H351
Silicon dioxide (cristobalite)	(n° CAS) 14808-60-7	0 – 1.1 : Black 0 – 1.09 : Red, Black 0 – 0.96 : White 0 – 1.07 : Blue 0 – 1.06 : Green, Orange	Carc. 1A, H350

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7	0.12 : Pink 0.52 : Red	Skin Sens. 1, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion	: Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Réactivité	: Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Rester du côté d'où vient le vent.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Balayer ou pelleter dans des conteneurs appropriés.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8: équipement de protection individuelle.

# B Paintstik® MARKER 1 White, ½ Hex Blue, ½ Hex White, ½ Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles : Oxydants forts.  
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**B Paintstik® MARKER 1 White, ½ Hex Blue, ½ Hex White, ½ Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White**

ACGIH Non applicable

OSHA Non applicable

##### Carbon black (1333-86-4)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	3.5 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	3.5 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m <sup>3</sup> (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m <sup>3</sup>

##### aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis; LRT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Métal)

##### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0.025 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	Remarque (ACGIH)	(respirable dust)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	250 mpppc
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) See Table Z-3.
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	0.1 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière respirable), (C2)

**4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)**

ACGIH Non applicable

OSHA Non applicable

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Rince-oeils.

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Aucune sous utilisation normale.

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: Légère, huile végétale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 66 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 204 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse peut se produire.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m <sup>3</sup> 4 h
aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg de poids corporel
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m <sup>3</sup> 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité
Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Carcinogenic to humans , Inhalation de poussière.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

Voies d'exposition probables : Inhalation;Contact avec la peau et les yeux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

### 12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :

### Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

### Transport aérien

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

#### 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### 4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Réglementations UE

#### Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

# B Paintstik® MARKER 1 White, ½ Hex Blue, ½ Hex White, ½ Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

### Directives nationales

B Paintstik® MARKER 1 White, ½ Hex Blue, ½ Hex White, ½ Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).

Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).

Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

### 15.3. Les réglementations américaines

B Paintstik® MARKER 1 White, ½ Hex Blue, ½ Hex White, ½ Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

Réglementations nationales ou locales

Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.

#### Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

#### Carbon black (1333-86-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

#### aluminium en poudre (pyrophorique) (7429-90-5)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

#### Silicon dioxide (cristobalite) (14808-60-7)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

## RUBRIQUE 16: Autres informations

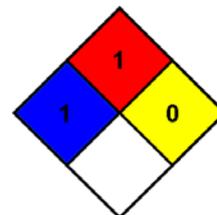
Indications de changement	: RUBRIQUE 15.
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <a href="http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database">http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database</a> . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <a href="http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html">http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html</a> .
Abréviations et acronymes	: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, Labelling, Packaging. EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population. GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals). LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic. TWA: Time Weight Average. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).

# B Paintstik® MARKER 1 White, 1/2 Hex Blue, 1/2 Hex White, 1/2 Hex Yellow, 16 Black, 16 Orange, 16 White, 16 Yellow, 3/8 Yellow, Aluminum, Black, Blue, Green, Gray, Orange, Pink, Purple, Red, Silver, White

## Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /  
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

- Danger pour la santé NFPA : 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



### Textes complet des phrases H:

Carc. 1A	Cancérogénicité, Catégorie 1A
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Pyr. Sol. 1	Matières solides pyrophoriques, Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2
H250	S'enflamme spontanément au contact de l'air
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

LACO NA GHS SDS French

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*